

CADRE RESERVE AU CROUS

Cité d'affectation : Date de dépôt :
 Fiche faite : Pièce(s) manquante(s).....

CANDIDATURE A UNE DEMANDE DE LOGEMENT CROUS 2009-2010

A déposer à :

CROUS –Accueil International

2 Rue Monteil – BP 5053 - Montpellier Justice – 34033 MONTPELLIER CEDEX 1 / Tel : 04.67.41.50.38

Vous êtes étudiant international « individuel », inscrit dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur et vous êtes intéressé par un logement géré par le CROUS de Montpellier.

NOM : Prénom :

Date de naissance Lieu (Pays) :

Nationalité :

Votre adresse dans le pays d'origine (très précise).....

Arrivée sur le territoire français depuis le :

Carte de Séjour ou passeport N° Délivré(e) le Valable jusqu'au :

Adresse actuelle :

N° Portable : E-mail :

Êtes-vous bénéficiaire d'une bourse ou d'une aide ? OUI NON

Si OUI laquelle ? Montant mensuel (en €) :

Etes-vous bénéficiaire d'une allocation de recherche ? OUI NON

SI OUI Montant mensuel (en €) :

Votre cursus universitaire à remplir en totalité

| ANNEE UNIVERSITAIRE | ETABLISSEMENT/UFR | ETUDES | DIPLOMES OBTENUS |
|---------------------|-------------------|--------|------------------|
| 2006 - 2007 | | | |
| 2007 - 2008 | | | |
| 2008 - 2009 | | | |
| 2009 - 2010 | | | |

Montpellier, le

Signature de l'étudiant

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT

Dans le cas d'une admission en cité universitaire, je soussigné(e),

NOM : Prénoms :

NATIONALITE : Né(e) le :

- M'engage à verser le montant mensuel de la redevance de la chambre pour la durée du séjour figurant sur mon avis d'admission de façon régulière et dans les 10 premiers jours de chaque mois.
- M'engage à libérer au plus tard **le 15 juin 2010** (sauf si maintien d'été : hébergement en juillet et/ou août) la chambre qui m'a été attribuée et à remettre à la disposition de la Cité Universitaire la clé correspondante, le jour de mon départ.
- M'engage à occuper **seul et personnellement** la chambre qui m'a été attribuée.
- M'engage à **accepter et à respecter les conditions du règlement intérieur** (deux exemplaires ainsi que leur acceptation sont joints au présent document).
- M'engage à **accepter et à respecter la charte d'utilisation des accès internet du Crous de Montpellier** (un exemplaire est joint au présent document).

A Montpellier, le
Signature

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné(e), NOM : Prénom :

Autorise Monsieur le Directeur ou Madame la Directrice de la cité universitaire à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaire à une éventuelle hospitalisation et intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

A Montpellier le
Signature

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE DEMANDE

- ✓ Certificat d'inscription universitaire 2009-2010 (à fournir dès que vous êtes inscrit et au plus tard le 31/12/2009) ou, par défaut, tout document justifiant d'une pré inscription pour 2009-2010
- ✓ Photocopie de votre carte de séjour ou visa étudiant, ou de votre récépissé, ou de votre passeport (page d'identité et de visas)
- ✓ 4 photos d'identité
- ✓ Liste des vœux pour votre hébergement en 2009-2010 (document ci-joint)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE.

Une proposition d'hébergement vous sera adressée selon les disponibilités (n° de téléphone ou e-mail souhaitable).

Vous devrez alors obligatoirement fournir :

- ✓ Un acte de Caution Solidaire dûment complété par une personne physique ou morale attestant sa solvabilité en France, qui s'engage à payer les sommes dont vous seriez redevable auprès du CROUS (cf 5 imprimés joints à conserver et à remettre à l'Accueil International au moment de votre affectation).

Si vous intégrez un hébergement du CROUS, vous devrez également fournir :

- ✓ tous les renseignements indispensables pour l'émission d'un virement international (nom et adresse de votre banque dans votre pays d'origine, le code BIC ou SWIFT de cette banque, les références IBAN, pour les Etats-Unis, le n° ABA ou RTN...),
- ✓ **une attestation d'assurance multirisque habitation.**



Le conseil d'administration du C.R.O.U.S de MONTPELLIER a décidé dans la séance du 16 décembre 1987 d'appliquer l'article 6 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 1970 instituant le versement d'une provision au moins égale à une mensualité de la redevance.

ATTENTION CETTE DEMANDE NE VAUT PAS ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Liste des vœux pour un hébergement en cité ou résidence universitaire
à numérotter de 1 à 14 par ordre de choix

- **Hébergements en cités universitaires**

Redevance mensuelle toutes charges comprises ; admission du 1^{er} septembre au 15 juin (possibilité d'hébergement du 16 juin au 31 août).

| Numérotez | Type de logement | Tarif mensuel TCC |
|-----------|---|------------------------|
| | Chambre en cité | A partir de 137,20 € |
| | Chambre aux Arceaux (13m2 avec sanitaires et réfrigérateur) | 229,20 € |
| | Studio en CU (Boutonnet, Colombière, ou Vert Bois) | de 243,40 € à 448,00 € |
| | Studio double en CU (Voie Domitienne) | 159,60 € par personne |

- **Hébergements en résidences universitaires**

Loyer mensuel hors charges ; admission du 1^{er} septembre au 31 août.

| Numérotez | Studios | Tarif mensuel HC |
|-----------|--|------------------------|
| | Résidence Las Rebes (quartier Cévennes) | de 162,78 € à 247,75 € |
| | Résidence Alexandrie (proche Université de Sciences Eco) | de 280,20 € à 450,63 € |
| | Résidence des Arceaux (quartier Arceaux) | 283,57 € |
| | Résidence Colonel Marchand (quartier Boutonnet) | 375,81 € |
| | Résidence Minerve (proche Université de Sciences) | 303,93 € |
| | Résidence Alain Savary I et II (quartier Plan des 4 Seigneurs) | de 278,69 € à 340,39 € |
| | Résidence Vert Bois (proche Université de Lettres) | 285,02 € |
| | Résidence Triolet (proche Université de Sciences) | de 279,26 € à 327,63 € |
| | Résidence La Lyre (proche arrêt Occitanie du Tramway) | 288,05 € ou 350,71 € |
| | Résidence Agropolis (proche Zoo du Lunaret) | 363,34 € |
| | Résidence Olympique (arrêt Philippidès du Tramway) | de 285,05 € à 396,59 € |

- ✓ Les affectations sont réalisées en fonction des disponibilités.
- ✓ Tout refus d'affectation entraîne le reclassement en fin de liste d'attente.
- ✓ Si vos ressources sont égales ou supérieures à 900€/mois, seul un studio en résidence vous sera proposé.
- ✓ Pour plus d'informations sur les logements, consultez le site web www.crous-montpellier.fr

Montpellier, le

Signature de l'étudiant

Conditions d'attribution et de renouvellement des logements du CROUS de Montpellier aux étudiants internationaux « Individuels »

Année universitaire 2009-2010



Critères en vigueur par ordre de priorité pour une première admission

- 1** - Thèse 4^{ème} année
- Thèse 3^{ème} année
- Thèse 2^{ème} année
- Thèse 1^{ère} année

- 2** **Primo-arrivant** en :
- MASTER 2
- 3^{ème} année d'écoles d'ingénieurs,
grandes écoles ou assimilés

- 3** **Non Primo-arrivant** en :
- MASTER 2
- 3^{ème} année d'écoles d'ingénieurs,
grandes écoles ou assimilés

- 4** - 2^{ème} cycle (uniquement niveau MASTER 1)
- 2^{ème} puis 1^{ère} année de Grande Ecole, Classe Préparatoire, IUT,
Section de Technicien Supérieur (en dehors des établissements privés)

Renouvellements

- Le principe du "renouvellement" en Cité Universitaire est admis.
- Dès la 3^{ème} année de thèse une attestation indiquant la date (approximative) de soutenance sera demandée.
- Le triplement est refusé.
- Le principe du "maintien jusqu'à soutenance" est retenu pour les MASTER 2 et pour les Thèses 4^{ème} année si soutenance avant le 31/12. Une attestation indiquant le mois de soutenance sera demandée pour le maintien.